

QUOTAS PREVISIONNELS POUR LE CHAMPIONNAT NATIONAL (SAISON 2021/2022)

22 au 24 juillet 2022 Saint VAURY (23)

Ces quotas sont à titre indicatifs seul les délégués départementaux et ou les responsables de CTD sont habilités à engagés le nombre d'équipes afficher dans se tableau

Ces quotas de participation, calculés sur la base des effectifs de l'année sportive 2020/2021, tiré de la base Affiligue national , ne sont données qu'à titre indicatif. Si la pratique de l'activité pétanque au cours de cette année 2021/2022 le justifie, une réactualisation des quotas peut être acceptée sur demande justifiée des Comités Départementaux le souhaitant.

23 départements pratiquent l'activité pétanque. Les quotas ont donc été calculés avec les indications fournies par Affiligue national.

La méthode de calcul est valable pour chacune des 6 catégories, à savoir :

Nbre d'équipes prévues au tableau X Nbre de joueurs déclarés dans la catégorie par le département
Nbre total de joueurs de tous les départements recensés dans la catégorie.

		TASU	TADA	TV	DJ	DF	DM
Nombre d'équipes prévues au tableau		128	64	64	32	64	64
02	AISNE	2	0	2	0	1	1
10	AUBE	7	0	1	1	0	0
19	CORREZE	7	4	2	0	2	4
23	CREUSE	Département organisateur					
24	DORDOGNE	8	4	4	4	5	6
27	EURE	2	2	2	1	0	1
28	EURE ET LOIR	10	5	5	2	5	5
30	GARD	0	0	1	0	0	0
33	GIRONDE	1	0	0	0	0	0
36	INDRE	8	3	3	0	2	3
42	LOIRE	3	4	4	0	3	4
44	LOIRE ATLANT.	6	4	6	1	4	4
45	LOIRET	5	4	8	2	6	6
47	LOT ET GARONNE	1	0	1	1	1	1
52	HAUTE MARNE	11	0	4	2	4	7
55	MEUSE	5	1	3	1	2	5
59	NORD	6	1	3	1	2	3
61	ORNE	0	3	4	0	4	0
62	PAS DE CALAIS	11	4	1	0	3	3
63	PUY DE DOME	4	5	5	3	3	4
78	YVELINE	0	4	4	0	4	4
87	HAUTE VIENNE	4	5	6	2	4	5
91	ESSONNE	1	3	5	0	3	3
Interdépartemental, Régional ou Interrégional		Quotas supplémentaire départemental attribué au vainqueur de chaque catégorie					

TASU = Triplettes Adultes Strictement UFOLEP - **TADA** = Triplettes Adultes Double Appartenance

DJ = Triplettes Jeunes 11/16 ans - **DF** = Doublettes Féminines -

DM = Doublettes Mixtes Adultes (un masculin + une féminine)

(*) La catégorie <<doublette jeunes>> (TJ) a été modifié : les jeunes peuvent y participer à partir de l'age de 11

ans. De ce fait, les jeunes qui figurent dans les équipes DJ, doivent obligatoirement être âgées de 11 à 16 ans, c'est-à-dire être né(e)s entre le 1 janvier 2005 et le 31 décembre 2010.

Aucun sur classement n'est autorisé pour les moins de 13 ans révolus.

Cont@ct n°13 du 15 Mars 2022